

Image not found or type unknown



Étudiants : peut-on conserver son logement durant l'été ?

Conseils pratiques publié le **27/12/2024**, vu **402 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

Étudiants : peut-on conserver son logement durant l'été ? Service-Public.fr vous répond

Alors que l'année universitaire se termine, savez-vous que vous n'avez pas pour autant l'obligation de quitter votre logement étudiant ? Comment le conserver durant l'été ? Et si vous partez, comment procéder si vous percevez une aide personnalisée au logement (APL) ? *Service-Public.fr* vous renseigne selon votre situation.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16633>